

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**

Aux Municipalités des  
62 Communes de la région  
Morges-Aubonne-Cossonay

---

V/Réf :

N/Réf. : JJM/DVZ/dbl

Morges, le 26 août 2016

Mesdames et Messieurs les Syndics,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,

Nous avons l'avantage de convoquer le représentant de votre Commune à la prochaine séance du Conseil intercommunal ARASMAC qui aura lieu le :

**Jeudi 22 septembre 2016 à 19h00**

**à la Maison de Commune**

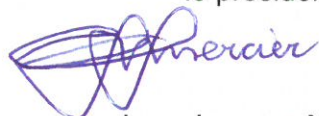
**Rue de l'Eglise 2, à 1175 Lavigny**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Liste des présences.
2. Assermentation des nouveaux Conseillers intercommunaux ARASMAC.
3. Désignation de deux scrutateurs.
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 2 juin 2016 (cf. document annexé).
5. Approbation du préavis N° 04/2016 relatif au budget 2017 ARASMAC (cf. document annexé)
6. Communications écrites du Comité de direction ARASMAC (cf. documents annexés) :  
Utilisation de la délégation de compétence au CODIR
  1. UAPE « Drôle de Frimousse » à Tolochenaz, ouverture de 12 places d'accueil supplémentaires
  2. UAPE « Le Rendez-Vous » à Aubonne, ouverture de 12 places d'accueil supplémentaires
7. Communications du Comité de direction ARASMAC
8. Divers et prochaine séance : jeudi 1er juin 2017 (lieu à déterminer).

Dans l'attente du plaisir de vous rencontrer, nous vous présentons, Mesdames et Messieurs les Syndics, Mesdames et Messieurs les Municipaux, nos salutations distinguées.

au nom du Conseil intercommunal ARASMAC  
le président



Jean-Jacques Mercier

la secrétaire



Dominique Bickel

CC aux institutions et personnalités concernées à titre d'information

Annexes : mentionnées